

DEROULEMENT DE LA CSS

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CSS 22
juin 2016

II – RAPPORT D'ACTIVITE 2016

III – AP Mesures d'Urgence du 13/04/2016 & AP MU
DU 15/04/2016

IV – AP MU du 24/10/2016

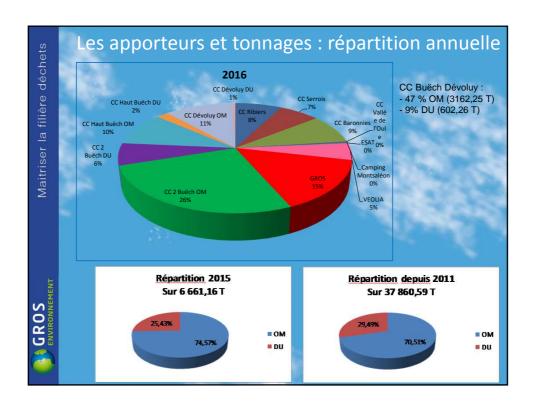
V – QUESTIONS DIVERSES

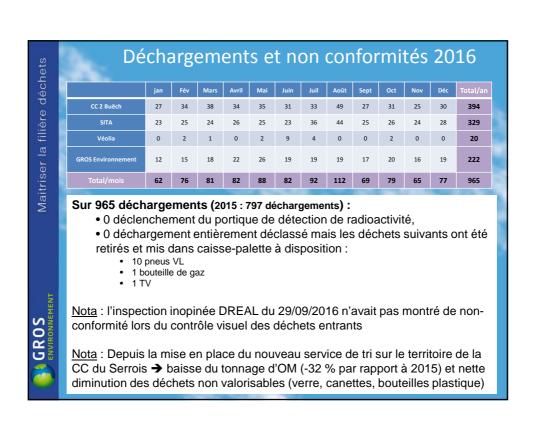




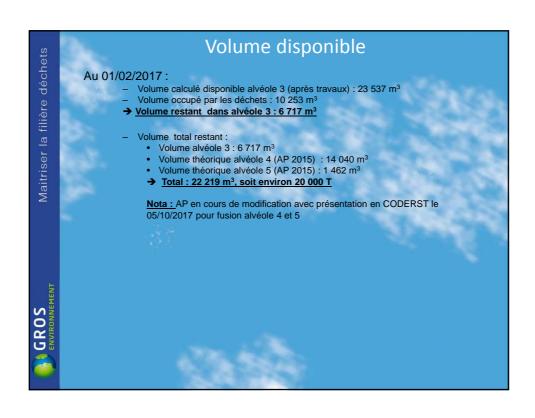


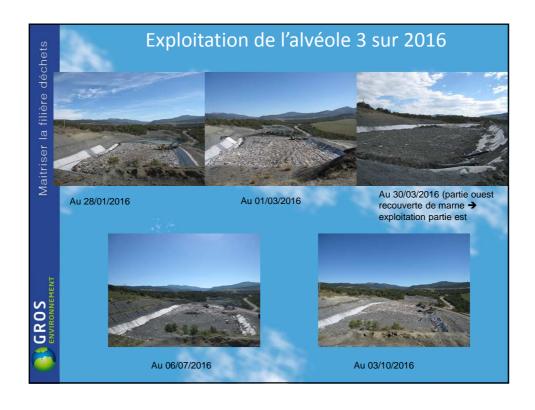


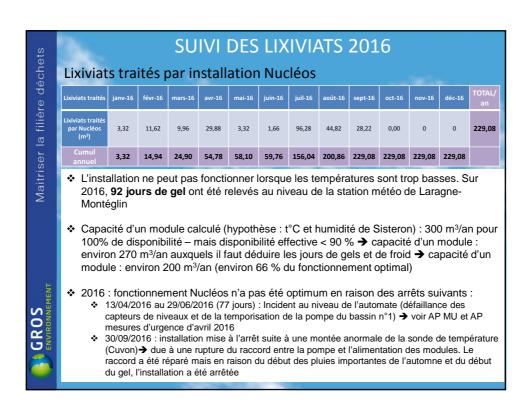


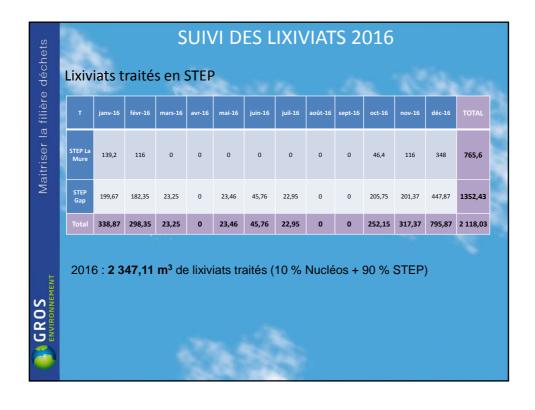


	Avec	le compactag	je (calcul CC	le casier	$= \frac{T_{\text{d\'echets}}}{V_1 - V_2}$	igues, pistes)
		Au 23/01/2013	Au 04/03/2014	Au 21/01/2015	Au 03/02/2016	Au 01/02/2017
	T déchets (T)	10 854,87	18 606,50	26 099,19	31 719,57	38 347,23
ı	V1 occupé dans casier (m³)	16 610,423 m³	22 752,228 m³	35 297 m³	40 399,54 m ³	46 864,86 m³
	V2 occupé par digues (m³)	6 631,07 m ³ Digue 1: 1 747,367 m ³ Digue 2: 4 883,703 m ³	6 631,07 m ³ Digue 1 : 1 747,367 m ³ Digue 2 : 4 883,703 m ³	7 371,07 m³ Digue 1: 1 747,367 m³ Digue 2: 4 883,703 m³ Couverture de 1ère sous-alvéole de l'alvéol2: 30 cm x 2460 m² = 740 m³	8 286,07 m³ Digue 1: 1747,367 m³ Digue 2: 4 883,703 m³ Couverture de 1ère sous-alvéole de l'alvéol2: 740 m³ Couverture alvéole 2 suite aux incendies 05/15: 915 m³	9 561,07 m³ Digue 1 : 1 747,367 m Digue 2 : 4 883,703 m Couverture de 1 ^{tre} sou alvéole de l'alvéol2 : 740 m³ Couverture alvéole 2 suite aux incendies 05/15 : 915 m³ Couvertures ponctuelle de l'alvéole : 1 275 m² (85 tombereaux de 15 m³)
	Densité	1,09	1,15	0,93	0,98	1,03









	Lixiviats produits « Théorique »	Lixiviats produits « Terrain »	Lixiviats traités	
	Lixiviats dans bassin au 31/12/2015 : Échelle limnimétrique à 8 → 1 515 m³		Nucléos : 229,08 i	
Sorbiers 2	2 202 m³	1 440,71 m³ (via pompage)	STEP: 2 118,03 r	
Sorbiers I	395 m³	355,52 m³ (via pompage)		
Eau de pluie (bassin)	427 m³	427 m³ (pluie directe)		
Total Entrée et Sortie	3 024 m ³	2 223,23 m ³	2 347,11 m ³	
Reste dans bassin au 31/12/16	1515 + 2223,23 - 2347,11 = 1 391,12 m ³	Lecture limnimètre : 6,4 soit 1 400 m ³		
Nota: - Pluviométrie 2016 > pluviométrie 2015 → augmentation du niveau dans les puits de S2 + surface ouverte alvéole 3 importante malgré la couverture provisoire de marne (20 cm) (+ 1320 m3 de lixivaits sur S2 en 2016 / 2015) - Couverture finale de Sorbiers 1 terminée en mars 2016 - Depuis novembre 2016, renforcement des pompages de lixiviats dans bassin pour traitement en STEP → amélioration des pompages dans les puisards - Pour info en janvier et février 2016 : 881 m3 envoyés en STEP. Depuis hauteur de				

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES Le réseau de collecte Le réseau piézométrique comprend 4 piézomètres: P21ex (aval), P22ex (amont), P21 (aval), P22 (aval) 2 campagnes d'analyses/an (paramètres de l'arrêté du 09/09/1997): 06/07/2016 (Ginger CEBTP) - 08/12/2016 (Ginger CEBTP) Le réseau de collecte Le réseau de collecte Eux (aval), P22ex (amont), P21 (aval), P22 (aval) 2 campagnes d'analyses/an (paramètres de l'arrêté du 09/09/1997): 06/07/2016 (Ginger CEBTP) 2 campagnes d'analyses/an (paramètres de l'arrêté du 09/09/1997): 06/07/2016 (Ginger CEBTP) 20/12/2016 (APAVE dans le cadre des analyses inopinées demandées par la DREAL) 3 suivi mensuel (pH et conductivité)

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES Maitriser la filière déchets Suivi mensuel des eaux sous casier (S1 et S2) janv-16 févr-16 mars-16 avr-16 mai-16 juin-16 juil-16 sept-16 oct-16 nov-16 déc-16 19/05 04/08 29/09 03/11 7,25 Conductivité (mS/cm) 2.07 1.56 2.45 2.71 2.63 2.61 3.5 3.16 3.21 3.72 5.0 15,7 16,7 17,1 17,2 20,4 25,2 25,9 19,9 16,7 17 13,5 7,1 7,1 6,5 6,6 7,09 Conductivité (mS/cm) 3.06 1.73 3.25 3.15 3,1 3.2 3.27 3.08 2.24 3.53 13,65 13,6 13,9 17,9 25,1 27 22,6 23,8 14,5 11,8 Conductivité comprise entre 1,56 et 5,0 mS/cm (moyenne : 2,96 mS/cm) pH entre 6,7 et 7,7 (pH moyen: 7,0) Les paramètres : globalement stables hormis les mesures de décembre → la cuve a été vidée suite aux prélèvements de décembre et les eaux ont été envoyées dans le bassin de lixiviats + Sorbiers 1: Conductivité comprise entre 1,73 et 3,53 mS/cm (moyenne : 2,96 mS/cm) pH entre 6,5 et 7,2 (pH moyen: 6,76) Les paramètres restent stables dans le temps

Maitriser la filière déchets

GROS

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

Suivi des piézomètres

- ❖ Voir Tableau Rapport annuel
- ❖ Application de l'arrêté Ministériel du 15/02/2016 pour les paramètres à analyser + seuils
- Lors des 2 campagnes, tous les paramètres sont en-dessous des seuils (sauf campagne de juillet : MES en PZ1ex et PZ2 ex et campagne de décembre 2016 : MES en PZ2, PZ1ex et PZ2ex)
- ❖ Il n'y a pas d'évolution significative des paramètres de suivi par rapport à la campagne de référence.
- Les eaux du piézomètre PZ2ex (piézomètre amont) sont toujours les plus marquées.
- Paramètres bactériologiques (nouveau) :
 - Campagne de juillet 2016 :
 - Bactérie E. Coli non détectée
 - Bactéries coliformes détectées sur l'ensemble des ouvrages (forte concentration en PZ2ex)
 Nota: les coliformes totaux: groupe de bactéries fréquemment dans l'environnement. Leur
 présence dans l'eau peut être naturelle
 - Sur PZ2ex : présence de salmonelle spp et entérocoques intestinaux → absence de purge sur l'ouvrage + présence d'animaux en pâture à proximité
 - Campagne de décembre 2016 :
 - Bactérie Salmonella : non détectée
 - Bactéries coliformes: principalement sur PZ2ex (pas de purge + mouton mis en pâture à l'automne sur secteur)
 - E. Coli : forte concentration sur PZ2ex (pas de purge + mouton mis en pâture à l'automne sur secteur)

Maitriser la filière déchets

Le réseau de collecte

- Les eaux de ruissellement du site sont collectées dans bassin n°2
 - → Mesures mensuelles pH et conductivité
 - → Suivi annuel : 2 campagnes sur 2016
 - 1ère campagne (Wessling): 27/04/2016 suite à AP de mise en demeure du 15/04/2016

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX DE

RUISSELLEMENT

- 2ème campagne (APAVE contrôles inopinés DREAL) : 20/12/2016
- → sur 2016 : aucun rejet du bassin n°2 vers le milieu extérieur

GROS



SUIVI DES EMISSIONS GAZEUSES Maitriser la filière déchets Suivi Biogaz 1ère partie réseau de captage biogaz (4 tranchées) : 19/09/2014 (Prodeval) Prolongation du réseau de captage de 3 tranchées vers ouest de l'alvéole 2 à 848m : 08/02/2016 (Prodeval) Débit (m³/h) surpresseur 01/10/2014 115 9.6 10.5 13.5 110 23/10/2014 147 165 8,9 9,4 15,1 119 11,5 11,5 12,9 136 15,1 12,6 114 23.2 16.4 11.5 265 02/04/2015 49 15,5 14,1 11,2 75 27/04/2015 101 13,3 11,8 13 134 56 12.4 11 12.9 Campagne de octobre 2014 à août 2015 - Valopack (réseau dynamique)

SUIVI DES EMISSIONS GAZEUSES Maitriser la filière déchets Suivi Biogaz 2016 2 campagnes de mesures sur réseau statique (pas de mise en dépression) – mesures à un instant % CH4 % CO2 % O2 Puits alvéole 1 24.1 12.4 12.6 180 0,2 39,2 760 16/02/2016 Tranchée 2 27.5 20.5 4.5 40 13,7 22 8,6 tranchée 4 49,5 15,5 3,7 0 Tranchée 1 58 39 0 1440 Tranchée 3 60 24 2 460 Campagne de 2016 (réseau statique) Les mesures réalisées sur 2016, ne permettent aucune conclusion car réseau non mis en dépression Pour la réalisation de mesures représentatives, la collectivité a acquis un moteur (aspiration en continu du biogaz avec un débit fixé). Sur 2017, 2 campagnes de mesures Terralia (09/03/17 et Total puits casier 1 + tranchées 1 à 4 = 19,8 m³/h CH4 en début d'essai à 18,2 m³/h CH4 en fin d'essai, soit un équivalent de 180 à 200 kW PCI. Le PCI du biogaz est du même ordre qu'en 2014 et janvier 2015 et les dernières conclusions du rapport de Prodeval (110 à 265 kW) Projet de modification d'AP avec présentation en CODERST du 05/10/2017

SUIVI TOPOGRAPHIQUE Maitriser la filière déchets Sorbiers 2: Relevé topographique du 1er février 2017 (géomètre Guiramand) 28/04/2017 : relevé suite aux travaux – plan de recollement (géomètre Guiramand) Sorbiers 1 et 2 : suivi dans le cadre de l'étude de type G5 03/10/2016 : Implantation de 8 pieux 04/11/2016: relevé des pieux 01/02/2017: relevé des pieux 29/06/2016: relevé des pieux Avril 2017 : relevé topographique des digues par géomètre expert (Elie Chomont) pas d'instabilité de digue notée depuis suivi de 2014 Relevé du 04/11/2016 Relevé du 01/02/2017 Relevé du 29/06/2017 Mesures avec "ancien" appareil Mesures avec appareil GPS Mesures avec appareil GPS 110,7135 15,855 844,08 110,702 15,947 844,154 110,702 15,947 844,154 Pieux 2 125,7064 28,5443 843,82 125,706 28,638 843,896 125,706 28,638 843,896 Pieux 3 154.7449 51.4016 843.02 154.84 51.493 843.081 158.84 51.493 843.081 Pieux 4 179.1728 68.2357 843.19 181.96 69.344 843.26 181.96 69.344 843.26 GROS Pieux 5 214,045 89,3961 843,44 213,99 89,483 843,478 213,99 89,483 843,478 163,4024 77,0957 847,44 77,163 847,285 163 77,163 847,285 186,444 847,936 186,479 93,095 847,91 93,168 186,444 93,168 847,936 Pieux 7 107.5843 107.615 Pieux 8 204.827 848.14 204.78 848.176 204,78 107.615 848,176 → Pas de déplacement significatif des pieux

Maitriser la filière déchets

Exploitation 2016

- ◆ <u>Dates marquantes 2016</u>
 19/01/2016 : Contrôle du portique de détection radioactivité
- 08/02/2016: redémarrage du chantier Alvéole 3 avec intervention de Prodeval (réseau de captage des biogaz)
- 15/02/2016: publication de l'Arrêté Ministériel relatif aux Installation de stockage de déchets non dangereux
- 22/02/2016: Inspection DREAL
- 28-29/03/2016: Incident sur Nucléos
- 31/03/2016: Inspection DREAL
- 01/04/2016: Arrêt Installation Nucléos
- 01/04/2016: Fin chantier Alvéole 3 et couverture Sorbiers 1
- 05/04/2016: Pompage de la rétention de Nucléos
- 13/04/2016: Arrêté Préfectoral de mesures d'urgence n°2016-DMCPP-C-0014 (incident
- 15/04/2016 : Arrêté Préfectoral de mesures d'urgence n°2016-DMCPP-C-0015 (incident Nucléos)
- 22/04/2106: Inspection DREAL
- 20/05/2016 et 06/06/2016 : Etanchéité complémentaire de la rétention de Nucléos
- 25/05/2016: Visite Secrétaire Général + Inspecteur DREAL
- 26/05/2016: Déplacement de la caméra dôme (en haut du talus)
- 02/06/2016 : Arrêté Préfectoral n°2016-154-5 du 02/06/2016 modification de la composition de la CSS
- 07/06/2016: Inspection DREAL
- 22/06/2016: CSS en Préfecture de Gap
- 23/06/2016: Mise en place d'un cadenas sur portail d'entrée du site

Maitriser la filière déchets

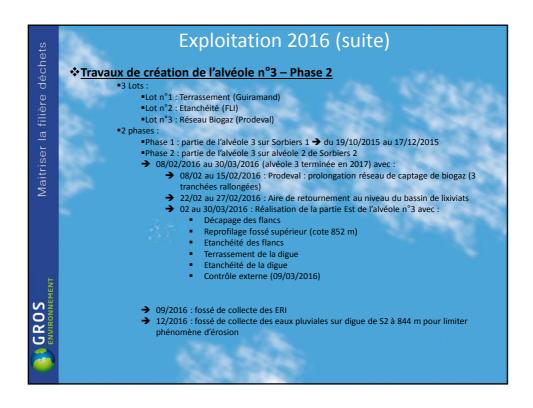
Exploitation 2016

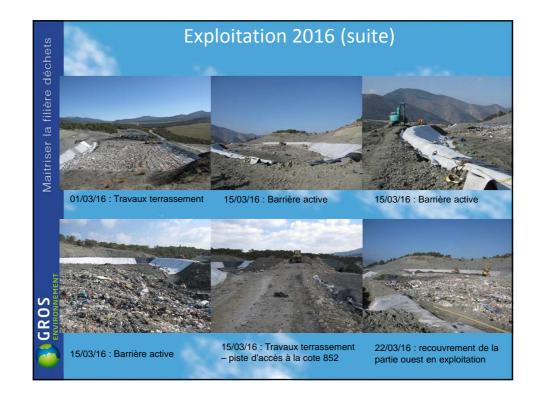
❖Dates marquantes 2016

- 23/06/2016: Arrêté Préfectoral n°2016-DMCPP-C-0025 portant abrogation de l'arrêté Préfectoral de mise en demeure n° 2015-DMCPP-C-0024 du 03/09/2015 relatif à la gestion
- 23/06/2016: Arrêté Préfectoral n°2016-DMCPP-C-0024 portant abrogation de l'arrêté Préfectoral de mise en demeure n°2014-167-0016 du 16/06/2014 (Sorbiers 1)
- 23/06/2016: Visite des élus du SMICTOM des Baronnies
- 06/07/2016: Contrôles semestriels des eaux souterraines et lixiviats (GINGER)
- 13 au 15/07/2016 : Couverture en terre végétale de Sorbiers 1
- 01/08 02/09/2016: Travaux Fossés Eaux de Ruissellement Interne (ERI) Alvéole 3
- 17/08/2016 : Contrôle du Pont bascule
- 01/09/2016: Inspection DREAL
- 12/09 au 14/09/2016: Travaux fossés ERI et couverture végétale Sorbiers 1
- 29/09/2016: Inspection DREAL (déchets entrants)
- 03/10/2016: Implantation de 8 Pieux pour le suivi de stabilité de la digue aval
- 24/10/2016 : Arrêté Préfectoral de mise en demeure n°2016-DMCPP-C-0031 (lixiviats)
- 28/11/2016: Inspection DREAL
- 01/12/2016: Recherche présence lixiviats sous Nucléos en présence de M. DUQUESNE
- 06/12/2016: Audit Externe (ECOCERT)
- 08/12/2016: Contrôles semestriels eaux souterraines et lixiviats (GINGER)
- 20/12/2016 : Contrôles inopinés eau (APAVE eaux citernes S1 et S2 + Bassin d'eaux pluviales)
- 31/12/2016: Dissolution du SMICTOM des Baronnies

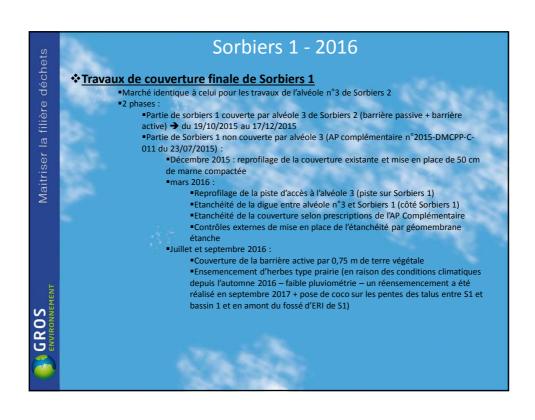
Exploitation 2016 (suite) Maitriser la filière déchets ❖ Incident Environnemental : ■28-29 mars 2016 : Dysfonctionnement Nucléos ■Dans la nuit du 28 au 29/03/2016, niveau « bas » dans le cuvon a été atteint → déclenchement d'un cycle de remplissage du cuvon (démarrage de la pompe dans bassin 1 alimentant le cuvon) ■En fonctionnement normal : arrêt de la pompe lorsque le niveau dans cuvon atteint niveau A chaque cycle de remplissage, volume de lixiviats envoyé du bassin vers cuvon = 1,66 m3 Lors de ce cycle de remplissage, malgré capteur au dessus du niveau « haut », la pompe d'alimentation ne s'est pas arrêtée → une fois que le cuvon de 2 m3 a été plein, le lixiviat a débordé du cuvon dans la rétention de Nucléos •Volume de lixiviats supplémentaires dans rétention : environ 31 m3 → Pas de débordement hors site dans l'environnement Cet incident a fait l'objet : → AP de mesures d'urgence n°2016-DMCPP-C-0014 du 13/04/2016 → AP de mise en demeure n°2016-DMCPP-C-0015 du 15/04/2016 → Arrêt immédiat de l'installation Nucléos Actions réalisées : voir chapitre III



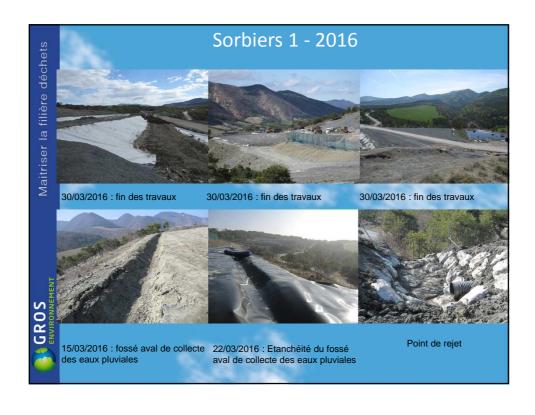




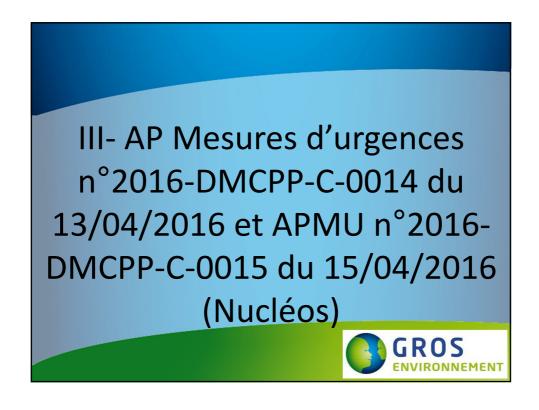












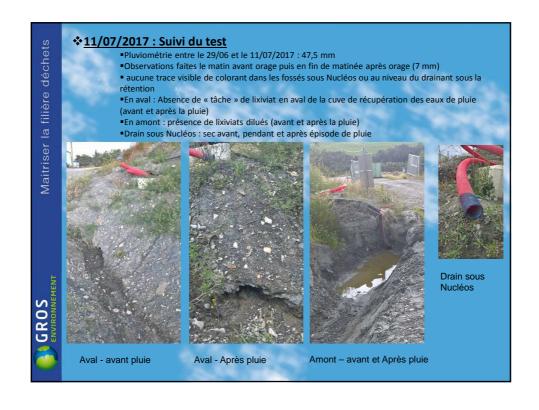
**Rappel des faits: Dans la nuit du 28 au 29/03/2016, niveau « bas » dans le cuvon a été atteint → déclenchement d'un cycle de remplissage du cuvon (démarrage de la pompe dans bassin 1 alimentant le cuvon) En fonctionnement normal : arrêt de la pompe lorsque le niveau dans cuvon atteint niveau « Haut » A chaque cycle de remplissage, volume de lixiviats envoyé du bassin vers cuvon = 1,66 m³ Lors de ce cycle de remplissage, malgré capteur au dessus du niveau « haut », la pompe d'alimentation ne s'est pas arrêtée → une fois que le cuvon de 2 m³ a été plein, le lixiviat a débordé du cuvon dans la rétention de Nucléos Volume de lixiviats supplémentaires dans rétention : environ 31 m³ Pas de débordement hors site dans l'environnement *Actions « immédiates » réalisées : 1 3/03/316 : pompage de la cuve de 2000 L (→ vers Bassin n°1) 05/04/16 : arrêt de l'installation 1 3/04/16 : arrêt de l'installation

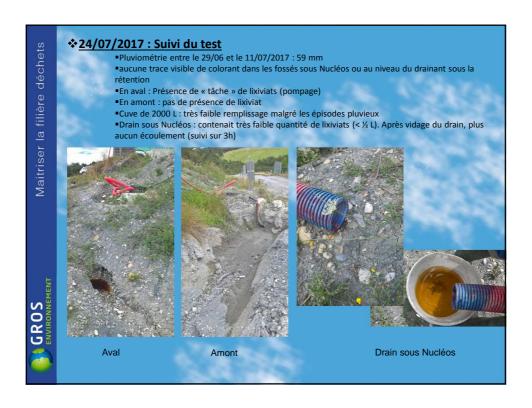
sts	Article	Dispositions	Actions
déchets	Article 1	Dès la notification, Arrêt de l'installation du Nucléos	Installation Nucléos a été arrêtée le 13/04/2016
Maitriser la filière d		Réfection de l'étanchéité de la jonction dalle-muret périphérique de la rétention Nucléos	06 et 07/06/2016 : Travaux d'étanchéité réalisés par plombier Paret (couche d'époxy)
Maitri		Pour le 16/04/2016 : • Rapport d'incident avec arbre des causes	Or/04/2016: rapport d'incident Og/05/2016: intervention Prodeval: Changement capteurs de niveaux Modification dans l'automate de la temporisation de la pompe du bassin de lixiviats (7 min) 18/05/2016: transmission arbre des causes + rapport Prodeval
		Sous 8 jours : Réalisation d'analyses de la qualité des eaux du bassin d'eaux pluviales	 27/04/2016: Réalisation des prélèvements dans bassin n°2 11/05/2016: Résultats des analyses ensemble des paramètres mesurés inférieurs aux seuils de l'annexe III de l'AM du 09/09/1997) (voir Annexe 6 du Rapport Annuel)
OS RONNEMENT		Sous 1 mois, le cas échéant, le traitement des eaux pluviales contaminées	Sans objet (eaux non polluées)
GRO		Sous 1 mois, l'identification de l'origine des lixiviats alimentant épisodiquement le collecteur du drain périphérique	19/05/2016: extension du drainage au niveau de la plateforme Nucléos (Reynaud) 01/12/2016 (suite à AP de mise en demeure n°2016-DMCPP-C-0031 du 24/10/2016): recherche de la fuite de supposée de lixiviats sous Nucléos en présence de M. Duquesne (à ce jour, pas de conclusion probante sur la présence de lixiviats dans le talus sous Nucléos)



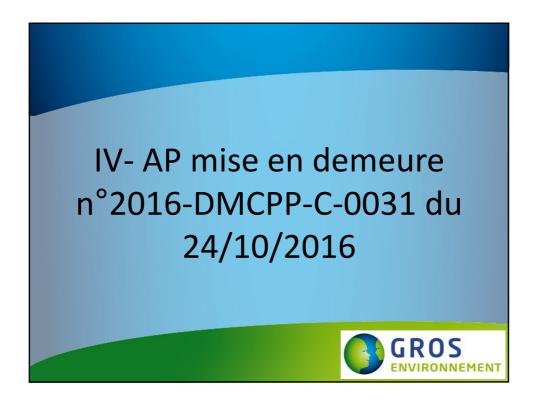












ts	Article	Dispositions	Actions
Maitriser la filière déchets	Article 1	Dans un <u>délai d'un mois</u> , respecter l'article 27 de l'AP complémentaire n'2015-329-3 du 25/11/2015 fixant les niveaux maximaux de remplissage du bassin B1 de lixiviats (50 % de la capacité au 1er octobre et max de 70 % sur la période du 1 ^{ser} octobre au 1 ^{ser} avril)	Calcul du volume réellement disponible du bassin n°1 → 1 800 m³ Démarrage d'une campagne de pompage et apports de lixiviats en STEP de Gap et la Mure (1 chauffeur GROS Environnement avec renfort d'un autre transporteur) Nota: les STEP n'acceptent plus de lixiviats en cas de pluie Du 26 octobre 2016 au 31/12/2016, 1 205,49 T de lixiviats ont été traitées en STEP. Pour information: Janvier + février 2017 : 986,35 T Janvier à septembre 2017 : 2072 T (dont environ 350 T sur septembre 2017) Au 31/12/2016, le bassin contenait 1 400 m³ de lixiviats (6.4 sur échelle limnimétrique) mais 1 325 m³ (5.3 sur l'échelle limnimétrique) le 20/12/2016 Depuis janvier 2017, tout a été mis en œuvre pour respecter et maintenir un niveau inférieur à 70 % dès janvier 2017 (au 31/01/2017, le volume de lixiviats dans le bassin était de 1 000 m³) jusqu'au 01/04/2017 puis 80 % du 01/04 au 30/09/2017 Points contrôlés lors des inspections du 29/05 et 23/06 et 30/06 + repris dans le courrier de l'inspecteur du 10/07/2017 avec réponse de la CCSB par courrier d 27/07/2017
ENVIRONNEMENT	Article 1	Dans un <u>délai d'un mois</u> , respecter l'article 34 de l'AP complémentaire n° 2015-329-3 du 25/11/2015 prescrivant un dispositif pérenne de lutte anti- érosion	Oldon Control

ιo.	Article	Dispositions	Actions
Maitriser la filière déchets	Article 1	Dans un <u>délai d'un mois</u> , respecter l'article 1 de l'AP de mesures d'urgence du 13/04/2016 pour la partie diagnostic de la fuite de lixiviats et élaboration d'un plan d'actions pour y remédier	Voir Chapitre III Précédent (AP Mesures d'urgence du 13/04/2016)
	Article 1	Dans un <u>délai d'un mois,</u> respecter l'article 12 de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif au niveau des lixiviats en fond de casier	 Dès le 26 octobre 2016, avec la campagne de vidage du bassin n°1 de lixiviats, les pompages dans les puisards de Sorbiers 1 et Sorbiers 2 ont été renforcés jusqu'au 31 décembre 2016 et même prolongé jusqu'à février 2017 afin de respecter l'arrêté préfectoral et ministériel. Du 1er octobre 2016 au 31 décembre 2016: Temps de pompage sur Sorbiers 2 : 164 h Temps de pompage sur Sorbiers 1 : 70h Sur 2017 : pompage régulier dans le puisard de Sorbiers 1 et les 3 puisards de Sorbiers 2
GROS ENVIRONEMENT			

